



DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour aborder le thème du Dispositif « Accueil - Accompagnement » dans le cadre de ce CTPIR, la CGT PJJ insiste sur le fait que nous n'avons pas connaissance, à cette heure, des positions des CTPD qui se sont partiellement tenus.

En conséquence, nous refusons d'entrer dans les réalités locales si complexes soient-elles, pour nous circonscrire à la politique régionale.

- 1- Nous voulons d'abord savoir dans quel cadre immobilier va pouvoir se conduire cette politique ? Sachant qu'un ETP est égal à 12m², comment sera pris en compte la surface spécifique nécessaire au dispositif « Accueil – Accompagnement » ?
- 2- En suite, se pose la question de la continuité de cette activité. Notre crainte est qu'elle fluctue en fonction des compétences des agents concernés. Et là, nous ne parlons même pas des professeurs techniques dont la spécialité semble assez peu conforme à votre projet d'organisation. Est-ce à dire qu'ils sont exclus du dispositif ?
- 3- En plus, comme vous le verrez dans le document qui vous est distribué, la question des plages horaires d'activités percutent les deux points précédemment évoqués :
 - comment faire cohabiter plusieurs activités de jour dans un même espace ?
 - comment articuler les activités en fonction des intérêts des jeunes et des compétences des agents ? Envisagez-vous de déconnecter l'activité pour un jeune de son suivi ?
 - avec deux CAP de mobilité, nous risquons des pertes de compétences et des réorganisations intempestives.
- 4- Enfin, en bonne logique technocratique, nous terminerons par la gestion des « stocks » et du « flux ». Si dans un premier temps, il sera possible de trouver le « stock » d'effectif suffisant pour remplir le quota de mesures, êtes-vous sûr que le renouvellement sera suffisamment rapide et important, pour garantir la pérennité de l'activité ?

La CGT PJJ qui a fait des calculs en doute, surtout en prenant en compte votre UEMO idéale.

Les Représentants de la CGT PJJ IDF-OM